

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/22

Absent excusé : Jean Pierre ETIENNE.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LELARGE.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Le CCAS est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1500 habitants mais devient facultatif pour les autres communes en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite « loi NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Le budget propre au CCAS n'étant plus concerné que par le fonctionnement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le transférer au budget général de la commune, d'exercer directement les attributions auparavant dévolues au CCAS et de dissoudre celui-ci à compter du 31 décembre 2022.

Création de postes :

Comme chaque année il nous faut créer des postes saisonniers que sont les animatrices et animateurs de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Cet été nous proposons de créer 2 autres postes saisonniers dans le but de renforcer nos services techniques et permettre aux agents de prendre des congés durant cette période.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Tarifs ALSH :

Le conseil municipal a validé les tarifs de l'ALSH pour les vacances d'été.

Semaine 1 du 11/07 au 15/07 (4 jours) : Sortie à la FERME AVENTURE à la Chapelle-Aux-Bois.

70€ pour les enfants de Dompain et 85€ pour les enfants extérieurs.

Semaine 2 du 18/07 au 22/07 : Sortie à la confiserie de Darney et à la « Chèvrerie des Granges » à Saint Basle-lez-Remiremont.

80€ pour les enfants de Dompain et 95€ pour les enfants extérieurs.

Semaine 3 du 25/07 au 29/07 : Sortie au Pôle Sport Nature à Pierre-Percée (Pays des Lacs).

85€ pour les enfants de Dompain et 100€ pour les enfants extérieurs.

Semaine 4 du 01/08 au 05/08 : Sortie au « Chemin de Fer Forestier » d'Abreschwiller.

85€ pour les enfants de Dompain et 100€ pour les enfants extérieurs.

Semaine 5 du 08/08 au 12/08 : Sortie au « WAM-PARK » de Thaon.

80€ pour les enfants de Dompain et 95€ pour les enfants extérieurs.

Semaine 6 du 16/08 au 19/08 (4 jours) : Sortie à Fraispertuis City.

75€ pour les enfants de Dompain et 90€ pour les enfants extérieurs.

Achat de terrains :

Cette délibération modifie le prix d'achat d'un terrain décidé lors du vote du budget général 2022. Le prix initial de 12€/m² passe à 12,012€/m².

Eclairage public :

Transfert au SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges) de la compétence optionnelle « ECLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE, pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas transférer cette compétence au SDEV et de conserver la maîtrise d'ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d'éclairage public.

Bornes IRVE « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » :

Le SDEV travaille depuis 2020 sur l'élaboration d'un schéma de déploiement de bornes de recharge à l'échelle du département. 130 bornes doivent être mise en place en 4 phases et la commune de Dompain était pressentie pour la 1^o phase avec 1 borne de 24 kVA (DC).

Pour ce schéma, le SDEV prendrait en charge la totalité de l'investissement (installation et raccordement des bornes), ainsi que les consommations. La commune de Dompain prendrait à sa charge 50% des coûts de maintenance et de fonctionnement soit environ 1000€/an/borne ainsi que 100% des éventuels frais liés à des dégradations.

Aujourd'hui, un opérateur privé EasyCharge se manifeste pour investir lui-même sur notre commune en proposant de prendre en charge 100% des coûts d'investissements, de fonctionnement et de maintenance et de verser une redevance annuelle pour occupation du domaine public pour une durée de 15 ans.

La borne serait du type « recharge rapide » d'une puissance de 60 kVA (DC) au coût de 0,49€/kWh. Considérant que ce type de borne est utilisé comme recharge d'appoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité se déclare favorable à la MIS (Manifestation d'Intérêt Spontanée) présentée par EasyCharge.

Motion de soutien à l'AMRF :

Lors de son assemblée générale le 14 mai 2022, l'Association des Maires Ruraux de France a adopté à l'unanimité une résolution intitulée « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie de nos territoires » annexée de 100 propositions concrètes.

Ce texte affirme notamment la nécessité de lire l'avenir de notre pays avec un regard nouveau sur la ruralité, en disant la place centrale de la Commune et de la ruralité dans le développement et la vie de notre pays...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient cette résolution de l'AMRF.